

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE SUR L'ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT DANS LA PROCEDURE BUDGETAIRE, MARLY-LE- ROI, LE 12 DECEMBRE 1979

UN GROUPE DE LA MAJORITE `RPR` AYANT FAIT CONNAITRE QU'IL NE VOTERAIT PAS EN DEUXIEME LECTURE, NI LE PROJET DE BUDGET, ADOPTE PAR LE SENAT, NI LE PROJET DE LOI RELATIF AU FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE, LE PREMIER MINISTRE `RAYMOND BARRE` SE VOIT CONTRAINT DE DEMANDER AU CONSEIL DES MINISTRES L'AUTORISATION D'ENGAGER LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT POUR PERMETTRE L'ADOPTION DEFINITIVE DE CES DEUX TEXTES.

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A NOTE QUE LA DISCUSSION BUDGETAIRE AVAIT PERMIS A CHAQUE FORMATION POLITIQUE D'EXPRIMER DE FACON COMPLETE SON APPROBATION OU SES CRITIQUES.

- LA MAJORITE A MANIFESTE, D'AUTRE PART, LORS DES DEBATS DE CENSURE SA VOLONTE DE NE PAS S'ASSOCIER AUX MOTIONS DEPOSEES PAR L'OPPOSITION.

- AINSI LE DEBAT POLITIQUE A ETE CLAIR ET COMPLET & IL EST REGRETTABLE QU'IL SOIT PROLONGE OU COMPLIQUE PAR LA PROCEDURE.\